

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Le huit avril deux mille quatorze,  
le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, DUVAL Gérard, Mme BELLET Florence,  
adjoints,

MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO  
Jean-Marc, REVOL Philippe,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, FREVAL MARRO  
Corinne, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN  
Béatrice, VANIER Pascaline, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoir :

M. DUPUIS Arnaud pouvoir à M. FLEURY Philippe.

M. ROSE Marc pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Absente : Mme BACHELEY Françoise

soit 20 membres présents - 22 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : M. CARLIERE Frédéric.

1 auditeur assistait aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 2 mai 2014

*Sauf indication contraire, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.*

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.  
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

### Question n° 1 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année 2014 :

*Monsieur le Maire cède la parole à M. DUVAL Gérard, maire-adjoint.*

*Celui-ci fait part des demandes reçues, le montant des sollicitations est à la hausse et pour certaines démesurées par rapport à celles de l'an passé.*

*Compte tenu des restrictions budgétaires et du désengagement de l'état, il informe ses collègues d'un examen attentif des demandes formulées par les associations.*

*Le délai relativement court entre la mise en place du nouveau conseil et le vote du budget 2014 l'amène à proposer une reconduction à l'identique des subventions octroyées en 2013. La demande de la Croix Rouge est écartée, les associations nationales n'étant pas privilégiées.*

*Il suggère un travail prochain de réflexion afin de clarifier les conditions d'attribution des aides aux différents clubs, ce travail sera à mener en commission avant proposition au conseil municipal.*

*Pour l'année 2014, M. DUVAL fait la proposition suivante :*

- ✓ *Vote des subventions pour un montant de 32 970 €,*
- ✓ *Provision pour demandes exceptionnelles de 4 030 €.*

**Le conseil municipal VOTE les subventions aux associations** pour un montant de 32 970 €.

Une provision de 4 030 € pour des demandes exceptionnelles est adoptée.

Les crédits ainsi alloués au budget sont de 37 000 €.

Question n° 2 : Examen et vote des budgets :

**Après examen, les élus ADOPTENT les projets de budget primitif 2014.**

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

COMMUNE DE GODERVILLE

Section de fonctionnement : 2 126 612.66 €

Section d'investissement : 3 936 580.88 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 322 628.96 €

Section d'investissement : 657 199.96 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement : 27 867.30 €

Section d'investissement : 24 873.10 €

(y compris les restes à réaliser)

LOTISSEMENT DE LA VOIE ROMAINE

Section de fonctionnement : 188 102.01 €

Section d'investissement : €

*M. JOUTEL Yves souhaite qu'une solution soit trouvée pour les riverains du bassin du Bel Air incommodés par des odeurs olfactives et nuisances diverses liées à une non-conformité dans le raccordement au réseau eaux pluviales d'un habitant de la rue Jean Prévost.*

*Il lui est rappelé que les travaux sont à réaliser en domaine privé pour partie et qu'en la matière, les pouvoirs de police du maire sont limités.*

*La réalisation des travaux par la commune s'avère difficile à mettre en œuvre d'autant que d'autres habitations sur Goderville sont dans le même cas.*

*M. Fontanié conclut en proposant une rencontre avec la personne concernée ainsi qu'une évaluation technique et chiffrée des travaux.*

*En connaissance de ces éléments, une réflexion plus aboutie pourra être menée.*

Question n° 3 : Détermination des taux de fiscalité :

Considérant l'augmentation de la redevance « Ordures Ménagères » de 6 %, Monsieur le Maire propose de ne pas accentuer la pression fiscale sur le contribuable et de fixer les taux de fiscalité à l'identique de l'an passé.

**Le conseil municipal adopte cette position.**

Question n° 4 : Position du Conseil Municipal par rapport au ramassage des ordures ménagères :

Monsieur le Maire fait part de la demande du Président de la Communauté de Communes identifiant la position du conseil municipal sur le nombre de ramassages souhaité pour les déchets ménagers.

Devant le nombre de réclamations enregistrées auprès des services d'accueil de la mairie en évolution depuis la collecte au porte à porte des déchets recyclables, il propose un ramassage par semaine des ordures ménagères et un ramassage tous les quinze jours pour les déchets recyclables.

**L'ensemble des élus suit la position de M. FONTANIE.**

Question n° 5 : Demande de subvention au Département au titre des Amendes de Police pour le parking de la salle culturelle ouvert toute l'année au public :

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention peut être sollicitée au Département au titre des Amendes de police pour tous travaux de voirie, de sécurisation d'espaces publics et optimisation des accès aux personnes à mobilité réduite.

Il entend présenter une demande pour les travaux de VRD de la salle en mettant en avant un accès journalier du parking de la salle à l'ensemble de la population. Des arguments de proximité du centre-bourg, du manque de parking, de développement du co-voiturage, de création d'un abri-bus accessible aux personnes à mobilité réduite seront avancés.

**Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une aide financière aux services départementaux en ce sens.**

Question n° 6 : Location d'une partie du bâtiment B de la Briqueterie :

**Le conseil municipal se prononce favorablement** pour une location à l'entreprise CMS Animation (60, rue de Mer 76400 Fécamp) d'un espace de 200 m<sup>2</sup> dans le bâtiment B de la Briqueterie, **fixe** un loyer mensuel de 420 €, **charge** l'Office notarial de la gestion de ce bien.

Question n° 7 : Location d'un appartement situé au 7b place Godard des Vaux :

**Les élus fixent** un loyer mensuel de 450 € pour cet appartement, **attribuent** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 ce logement à Mme LAMBARD Murielle, **chargent** l'Office notarial de la gestion de ce bien.

Question n° 8 : Cession de matériel de petit équipement provenant de l'ancien atelier à la commune d'Ecrainville :

**Le conseil municipal cède** différents matériels de petit équipement à la commune d'Ecrainville pour un montant de 530 €.

Question n° 9 : Amortissement des installations techniques du SPANC :

**Le conseil municipal vote** l'amortissement des immobilisations et des subventions reçues par le Service Public d'Assainissement Non collectif sur une durée de vingt ans.

Dans le cadre des questions diverses :

Permanences des élus aux différents bureaux de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014 :

*Les élus donnent leurs disponibilités, un tableau récapitulatif sera dressé par les services administratifs de la mairie.*

Fête foraine de printemps :

*Mme LEBER fait part de réclamations de différents commerçants à l'occasion de la fête foraine du week-end dernier. Les places de Verdun et Célestin Bellet ont été neutralisées de jeudi à lundi.*

*Elle demande si cette fête ne peut se tenir autrement que sur les parkings des places du centre-bourg, Si ce ne peut être le cas, une signalétique identifiant les parkings en périphérie peut-elle être mise en place.*

*M. FONTANIE lui répond que deux fêtes foraines ont toujours eu lieu à Goderville depuis de nombreuses décennies (Pâques et la Madeleine).*

*Il comprend la situation mais met en avant la satisfaction de familles à voir cette manifestation se réaliser.*

*La place du champ de foire est trop petite pour y installer les différents manèges.*

*Toutefois, il propose une réflexion sur la question et retient la proposition d'une mise en place de signalétique.*

Séance levée à 20 H 10.